

L'INFO. MAC

Le Journal du Mouvement Action-Chômage de Montréal • Printemps 1999

Délectez-vous vous aussi de ma célèbre citation et ça, c'est pas d'la tarte : « il vaut mieux être exploité qu'être exclu » (voir page 4)

- LES QUOTAS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE p.2
- UNE PREMIÈRE VICTOIRE DANS LE DOSSIER HORD-DU-PAYS p.2
- LA GÉNÉROSITÉ DE BERNARD LANDRY p.3
- EXCLURE LES IMPOSTEURS! p.4
- LA CHRONIQUE INFO-CHÔMAGE p.4
- LE BARÈME PLANCHER, UNE SOLUTION À LA PAUVRETÉ GRANDISSANTE? p.5
- LE DOSSIER CENTRAL: LE PARCOURS SINUEUX DE LA FORMATION AU QUÉBEC p.6
- QUAND CESSERA-T-ON DE SERVIR LES INTÉRÊTS AMÉRICAINS? p.8
- LES GROUPE COMMUNAUTAIRES SE FONT HARAKIRI p.10
- 20 ANS D'ORGANISATION DES CHÔMEURS-CHÔMEUSES EN ESTRIE p.11

DANS CE NUMÉRO

DE LA
PART
DES
CHÔMEURS



Les quotas à l'assurance-chômage ou comment voler les pauvres!

Le but de l'assurance-chômage est de remplacer le salaire d'un travailleur en chômage entre deux emplois.

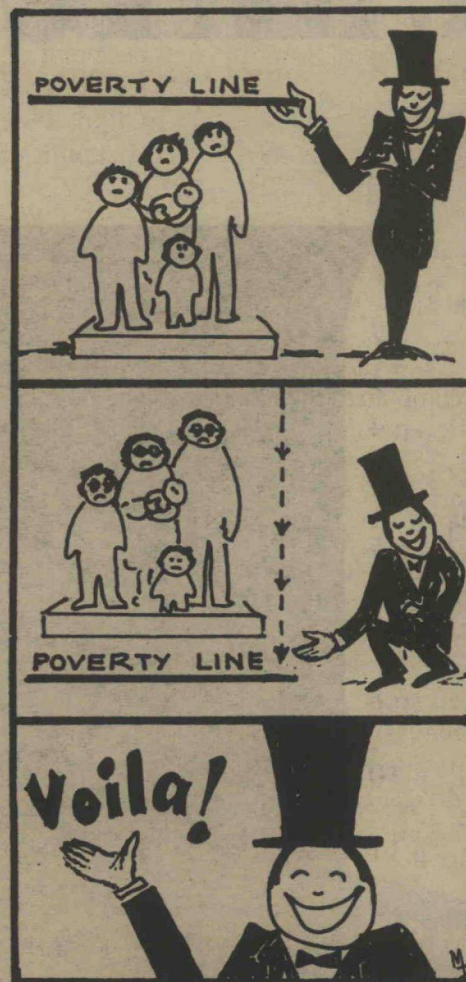
Depuis plusieurs années, le pourcentage de chômeurs qui ont droit à des prestations d'assurance-chômage a beaucoup baissé. D'après une étude du Congrès du Travail du Canada, seulement 36 % des chômeurs sont protégés par le régime d'assurance-emploi. Le nombre de semaines et d'heures requises pour bénéficier de prestations a presque triplé de 1990 à 1996. Dans les grandes villes canadiennes, le taux des chômeurs retirant des prestations est désastreux: Ottawa 19 %, Régina 19 %, Toronto 24 %, Montréal 33 %. Dans 2/3 des régions urbaines, moins de 30 % des chômeurs sont couverts par le régime.

Un rapport préparé par le ministère des Ressources humaines et dévoilé le 18 mars 1999, indique que le nombre de femmes ayant accès aux prestations a baissé de 20 % tandis qu'il diminuait de 27 % chez les jeunes de moins de 25 ans. Dans l'ensemble, les prestations ont

chuté de 2 milliards de dollars. Beau travail pour la dernière année!

Nous apprenons que le ministère de Pettigrew non satisfait de ces attaques vicieuses impose des quotas aux fonctionnaires pour intensifier l'exclusion, persécutant ainsi davantage les sans emploi. Voici l'extrait d'une lettre du directeur général d'Enquête et Contrôle du ministère des Ressources humaines: « À l'échelle nationale, Enquête et Contrôle a dépassé de 53,7 millions de dollars son objectif d'épargne pour le premier trimestre. Il est bien placé pour éviter la réduction de 150 emplois à temps plein qu'imposera le Conseil du Trésor si l'objectif n'est pas respecté. À l'heure actuelle, six des dix régions ont réalisé les économies visées et les autres sont sur le point d'atteindre l'objectif ».

On menace les fonctionnaires: « si vous n'atteignez pas vos quotas, on vous crisse dehors! ». Les employés du ministère de Pierre Pettigrew (ministre responsable du malheur des chômeurs) ont reçu l'ordre de récupérer 1,2 milliard de dollars des poches des chômeurs en deux ans. Chaque bureau de chômage



THE LONG HAUL, VOL V, ISSUE 10

reçoit un quota. C'est-à-dire un montant d'argent à récupérer de la poche des chômeurs.

À Montréal, pour les huit premiers mois de 1998, le quota est fixé à 49,7 millions de dollars. Sous les menaces, les fonctionnaires ont fait beaucoup mieux, ils ont pris 79,1 millions aux chômeurs. Certains centres d'emploi sont particulièrement zélés: celui du nord de Montréal a dépassé de 207 % son objectif, celui de Laval de 208,6 %. Les centres d'emploi du Québec en novembre 1998 ont confisqué 144,7 millions de dollars aux chômeurs dépassant largement leurs quotas.

Voici l'exemple typique d'un chômeur victime de Pettigrew et ses acolytes. Un homme est mis à pied suite à la faillite de son employeur. Le fonctionnaire l'exclut des prestations en l'accusant de ne pas faire assez de recherches d'emploi. On lui réclame 2 549 \$ de prestations déjà reçues et on lui coupe le reste: « salut mon chum, va t'en sur le BS ». « Depuis 25 ans, les réformes de l'assurance-chômage reposent sur un principe bien simple: comment réduire les dépenses publiques consacrées aux chômeurs » (Rapport: Le côté humain de l'assurance-chômage, de Yvon Godin, député NPD).

PIERRE PÉCLET

Une première victoire dans le dossier hors-du-pays!



Revenu Canada
Revenue Canada

Bienvenue au Canada Carte de déclaration des voyageurs

Prenez quelques minutes pour remplir la présente déclaration. Cela réduira le nombre de questions que vous poserez à l'agent des douanes, et vous permettra de passer plus vite.

Une première victoire en Cour fédérale (29 janvier 1999) est venue couronner deux ans et demi de travail de la part du MAC de Montréal dans l'important dossier « hors-du-pays » connu aussi sous l'appellation des « voyageurs-chômeurs ».

LE DRHC VA À LA PÊCHE!

Important car ce qui se cache derrière cette histoire est entre autres choses, le droit à la vie privée sans que l'État n'y mette son nez. C'est un combat pour éviter que les informations nous concernant circulent partout, entre ministères, entre fonctionnaires, avec tous les dangers et les dérapages que cela représente. C'est aussi – et peut-être surtout – la présomption d'innocence

qui en prend un sacré coup. Rappelons simplement que ce sont TOUS les voyageurs rentrant au pays qui ont été passé au crible, contrôlés via

la banque de données de l'assurance-chômage à l'aide du formulaire E-311 (Douanes Canada) que l'on complète dans l'avion au retour d'un voyage à l'extérieur du pays. Une véritable partie de pêche. Au filet! Ce couplage de données entre Revenu Canada dont relève Douanes Canada et l'assurance-chômage (DRHC) procède de la même méthode, de la même logique que si deux flics sans mandat de perquisition pénétraient à votre domicile, fouillaient partout et repartaient en vous souhaitant bonne journée. Cela signifie que l'on est tous présumés coupables jusqu'à preuve du contraire! Si les gouvernements comptent sur l'informatique pour bafouer nos droits élémentaires de citoyens, vivement qu'on retourne au crayon.

C'est pourquoi nous avons mis beaucoup d'énergie dans ce dossier. Peut-être aussi parce que ce n'est pas un dossier politiquement populaire, on ne peut pas compter beaucoup sur l'opinion publique dans ce combat. Les problématiques entourant la question de la vie privée sont loin d'être comprises par les citoyens. Aussi l'amalgame entre la transmission d'informations et l'équilibre des finances publiques est très fort (par exemple: la campagne contre le travail sous la table). Sans parler de ce qui se passe du côté de l'entreprise privée, où pour obtenir un emploi, on doit de plus en plus accepter de voir sa vie personnelle passer au scanner des boss. L'éditorial de monsieur Alain Dubuc (La Presse 04-02-99) illustre bien la position de ceux pour qui l'opération menée par Douanes Canada et l'assurance-chômage (DRHC) n'est qu'une mesure de contrôle comme les autres. La fin justifie les moyens. Dans le monde communautaire aussi, certaines réactions laissent pantois. Même un groupe de chômeurs n'a pas voulu s'impliquer non plus dans ce dossier:

« Vous avez fraudé, alors payez! ». Fine analyse ou l'art de réfléchir avec les pieds. Du côté des élites syndicales pas de réactions non plus! Le couplage de données n'ayant rien à voir avec la question nationale, véritable obsession chez nos dirigeants syndicaux, on ne s'est pas attardé sur le problème. De l'autre côté de la médaille, soulignons le travail du journaliste du Devoir, Michel Venne. Par le biais d'articles où l'on devine un véritable travail de recherche ainsi qu'une conscience aiguë des dangers découlant d'une mauvaise réglementation protégeant ce petit îlot qu'est notre vie privée, monsieur Venne pose les vraies questions, sensibilise les citoyens et dénonce les scandales (par exemple: la CSST).

LES TRIBUNAUX

À l'heure actuelle en ce qui a trait aux représentations juridiques, nous attendons deux réponses:

- Le gouvernement fédéral ayant porté la cause en appel le 26 février dernier suite au jugement de la Cour fédérale déclarant la primauté de la loi sur la protection des renseignements personnels plutôt que sur celle des Douanes, le tout se transporte maintenant devant la Cour d'appel fédérale. Dépendant de la réponse de cette instance, on pourra en



Les bureaux du Mouvement Action Chômage de Montréal sont situés au 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (Métro Jean-Talon). Comité de rédaction de l'INFOMAC: Khadija Benabdallah, Nicole Côté, Jean-François Delisle, Pierre Pécelet. Ont collaboré à ce numéro: Khadija Benabdallah, Nicole Côté, Jean-François Delisle, Hans Marotte, Pierre Pécelet, Martin Petit, Martin Poirier, Denis Poudrier, Martin Richard. Nous tenons à remercier M. Jacques Nadeau du Devoir pour son aimable autorisation à publier sur notre page couverture la photo qu'il a prise en janvier dernier. Infographie: Sébastien Bouchard. Impression: Payette et Simms inc. Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec. Printemps 1999.

La générosité de Bernard Landry*

Le dernier budget du gouvernement péquiste fait preuve d'une générosité sans borne pour le secteur privé. L'exercice démontre, encore une fois, un effort accru de la part du grand argentier de Lucien Bouchard, ce « cher » Bernard Landry, à engraisser davantage les mieux nantis. Au contraire de ce que l'on tente de nous faire croire dans les grands médias, certaines mesures rivalisent de très près avec des politiques dignes des paradis fiscaux.

Malgré le fait qu'on nous casse les oreilles avec ce que plusieurs insistent malhonnêtement à nommer un « enfer fiscal », il semble que pour d'autres, le Québec ressemble de plus en plus à un paradis. Voyons de plus près ce que notre gouvernement « social démocrate » cache derrière son dernier budget pour satisfaire ses petits amis.

ENCORE PLUS POUR LA R&D

Même si le Québec offre aux entreprises un des traitements fiscaux les plus généreux des pays industrialisés pour les dépenses de recherche et de développement, le budget Landry annonce une « super déduction » qui, selon l'avis même du cabinet Samson, Bélair, Deloitte et Touche, « bénéficiera davantage aux entreprises qui réalisent des profits suffisants »¹. Cette « super-

déduction » permettra aux entreprises admissibles ayant un actif de moins de 25 millions \$ de déduire de leurs revenus 460 % des premiers 2 millions \$ de salaires versés pour la recherche et développement. Une belle déduction de 9,2 millions \$ pour une dépense maximale de 2 millions \$. Pour les entreprises ayant un actif de plus de 50 millions \$, le taux sera de 230 %.

De l'avis même du cabinet de comptables mentionné ci-haut, « la super déduction » aurait pour effet [pour la petite entreprise] de réduire le coût net après impôt de la recherche à 9 % alors qu'il était auparavant de 27 %. Pour la grande entreprise, le coût net de la recherche passera de 42 % à 34 %. Ce qui veut dire qu'une petite entreprise qui investit 1 million \$ dans la recherche et le développement ne dépense en réalité que 90 000 \$, le reste étant assumé collectivement par le biais de déductions fiscales. Le financement des BLEUs: 3 333 % de plus que demandé.

Dans la dernière livraison du TAON DANS LA CITÉ (janvier et février 1999, volume 3, nos 5 et 6), on retrouvait en page 19, un petit texte abordant les demandes du milieu des affaires visant à financer publiquement la privatisation des découvertes issues de la recherche universitaire. Notre boule de cristal avait

vu juste; il ne manquait que le bon montant et le bon ministre. Le nom de François Legault semblait tout indiqué pour l'annonce d'un programme puisqu'en janvier dernier, le journal Les Affaires avait publié un texte exposant les demandes des affairistes intéressés à s'approprier les découvertes rentables². Alors que le patronat demandait 3 millions \$ pour le financement des Bureaux de liaison entreprise-université (BLEUs), Landry, dans un élan de générosité sans restriction, a décidé d'accorder 100 millions \$. Cette somme représente 3 333 % du montant initialement demandé par le patronat.

ZONE FRANCHE À MIRABEL

Petit cadeau demandé depuis longtemps par le monde des affaires, Mirabel aura sa zone franche, son petit coin de paradis fiscal québécois. Voici ce qui se cache sous l'emballage: pour certaines entreprises, exemptions d'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital, de la cotisation au Fonds de services de santé. Ce n'est pas tout: crédits d'impôts remboursables de 20 % à 40 % sur les salaires, sur les honoraires des courtiers en douane et sur le coût d'acquisition ou de location de matériel admissible. Il faut aussi ajouter: exemption d'impôt de cinq ans pour certains spécialistes étrangers, aide à la construction de

bâtiments, assistance aux entreprises désirant opérer en contexte de zone franche. Le gouvernement financera aussi la mise en place à Mirabel de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal.

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT MISES À CONTRIBUTION

Au cours des prochaines années, le secteur privé pourra compter sur les deniers publics pour financer ses projets. La Société Générale de Financement (SGF) distribuera 400 millions \$ par an au cours des cinq prochaines années. Les investisseurs privés pourront également compter sur les sociétés Innovatech (60 millions \$ par an), Investissement-Québec (100 millions \$ par an) et Emploi-Québec (40 millions \$ par an). Qui paiera la note? Les consommateurs québécois d'électricité puisque les sommes ci-haut mentionnées proviennent de la vache à lait par excellence du gouvernement, Hydro-Québec. Qui doute encore de la générosité de Bernard Landry?

MARTIN PETIT et
MARTIN POIRIER

* Article paru dans Le Taon, no 48, 19 mars 1999.

1. Actualité fiscale, numéro spécial. Samson, Bélair, Deloitte & Touche, 9 mars 1999.

2. GAGNÉ, Jean-Paul. Les universités veulent lancer plus d'entreprises, Les Affaires, 16 janvier 1999, p.18.

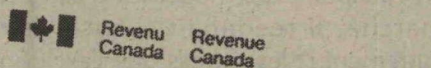
appeler du jugement devant la Cour Suprême du Canada, en auquel cas, des délais supplémentaires sont à prévoir pour obtenir une réponse finale.

• Le Juge Arbitre Rothstein devrait rendre sous peu sa décision en ce qui a trait à la constitutionnalité du couplage de données se basant principalement sur la Charte des droits et libertés. Le Commissariat à la protection de la vie privée de même que le gouvernement fédéral peuvent en appeler de sa décision et là aussi, le tout va à la Cour d'appel fédérale et peut aller aussi jusqu'à la Cour Suprême du Canada.

REMERCIEMENTS

Bien entendu, rien n'aurait été possible sans le Commissaire à la protection de la vie privée. Recevant notre plainte en octobre 1996, et plusieurs centaines depuis, il a porté le combat sur le front juridique. Nous lui en sommes gré ainsi qu'à Monsieur Crane et Madame Sicotte respectivement avocat et agente du Commissariat à la vie privée. Nous les remercions de leur implication et de leur travail assidu.

MARTIN RICHARD



Bienvenue au Canada
Carte de déclaration des revenus

Prenez quelques minutes pour remplir la carte. Cela réduira le nombre de questions que vous devrez répondre.

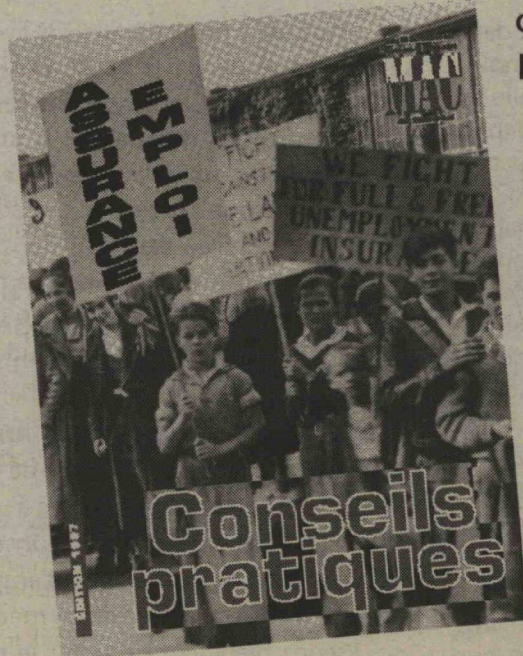
Depuis le 1^{er} avril 1999, il est censé être plus facile de passer à la douane aux aéroports canadiens grâce à l'instauration de la nouvelle carte de déclaration douanière. Jusqu'à cinq membres d'une famille pourront faire une déclaration sur une même carte, pourvu qu'ils résident tous à la même adresse.

Le communiqué de presse de Revenu Canada annonçant la nouvelle mentionne que cette façon de faire fera gagner du temps aux voyageurs et rendra l'inspection douanière plus efficace. Revenu Canada prétexte que cette procédure permettra de réduire les coûts d'impression de cartes de près d'un demi million de dollars par année. Économie de bouts de chandelles en oubliant de mentionner que cette procédure facilitera la tâche aux enquêteurs des ministères qui comme Ressources Humaines Canada ont tenté de s'approprier illégalement des renseignements. Deux ou trois personnes d'une même famille vaut mieux qu'une!

L'ASSURANCE-EMPLOI, ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE!

Procurez-vous la brochure Conseils pratiques traitant de tous les aspects de la loi de l'assurance-chômage. Cinquante pages qui vous informent sur tous les aspects de la loi, vous donnent des trucs sur la façon de procéder lors de votre demande de chômage et surtout vous indiquent comment faire respecter vos

droits et vous défendre en cas de litige. Chaque brochure coûte 5 \$ (+ 2 \$ pour frais postaux). À ce prix-là, ça vaut mieux que le livre de Pettigrew! Merci car vous contribuez aussi à l'autofinancement de l'organisme.



6839A, rue Drolet
Local 306
Montréal, H2S 2T1

Exclure les imposteurs!

Les transformations se suivent et se ressemblent toutes dans le sens d'un nivellement par le bas. On peut ainsi qualifier les « réformes » successives de l'assurance-chômage depuis le début de la présente décennie. Elles ont imposé des restrictions supplémentaires à l'accessibilité et à la durée de couverture du système d'indemnisation du chômage pour les sans emplois, de moins en moins chômeurs et de plus en plus d'assistés sociaux. Qu'il suffise de mentionner qu'en 1989, 74 % des chômeurs étaient admissibles au régime d'indemnisation, alors qu'en 1997, leur nombre avait chuté à 36 %.

Les nouvelles règles d'admissibilité restreignent le nombre de chômeurs et de chômeuses ayant droit à des prestations, en particulier les femmes, les jeunes et les travailleurs saisonniers, sans oublier les nouveaux arrivants (qui doivent cumuler 910 heures pour se qualifier). Il faut maintenant travailler plus longtemps pour toucher des prestations diminuées durant une période de temps plus courte.

Bien sûr, alors que le taux de chômage demeure encore élevé (9,9 % au Québec), que la précarité de l'emploi bat son plein, ce rétrécissement du régime d'assurance-chômage rend les chômeurs encore plus vulnérables aux aléas de la conjoncture économique, ce qui était d'ailleurs souhaité par les ministres de l'ancien gouvernement conservateur, dont certains ne faisaient pas mystère de leur intention de diminuer la « dépendance » des chômeurs envers le régime pour mieux les inciter à « profiter » des occasions d'emploi qui se présenteraient très

certainement à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange. Bref, on voulait les transformer en cheap labor au service de la « nouvelle économie ». L'entente a bien été paraphée, le flux des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis a augmenté, mais pas l'emploi, du moins pas au niveau espéré (à moins que nos chers ministres ne se soient volontairement illusionnés à ce sujet!).

Ce genre de manœuvres trouve cependant une espèce de justification intellectuelle aux yeux des idéologues néolibéraux. L'exemple le plus notoire et le plus récent est l'ouvrage publié par Pierre Pettigrew, ministre libéral fédéral des Ressources humaines, intitulé: Pour une politique de la confiance. Mais peut-on lui faire confiance? Pour reprendre une interrogation ironique qui avait cours aux États-Unis du temps de Richard Nixon, « achèteriez-vous une automobile usagée de cet homme? ». Une « minoune » même retapée pour en mettre plein les yeux? Tout dépend du degré de naïveté!

En gros Pettigrew justifie plus ou moins les politiques actuelles du gouvernement auquel il appartient, en y ajoutant une teinte intellectuelle. Il récupère à son profit les critiques à la mode contre le « tout-à-l'économie » et les dangers de l'effacement relatif du politique devant l'économique, et il défend l'intervention (désormais plus limitée qu'auparavant, n'est-ce-pas!) de l'État dans la société et l'économie, mais sans vraiment remettre en cause les politiques fiscales et budgétaires actuelles. Pettigrew reprend à son compte une vieille tradition libérale à Ottawa, celle du contestataire de pacotille



LE MONDE OUVRIER, T.M.

qui feint un esprit critique le démarquant des courants idéologiques à la mode, ou même des politiques de son gouvernement, mais pour mieux réintégrer le giron par la suite, si tant est qu'il l'ait jamais quitté. À la fin des années 70, Pierre de Bané était passé maître dans ce genre de manœuvres pour intellectuels crédules. La recette ne vieillit pas! L'auteur ne prône pas le démantèlement de l'État, bien entendu (il n'appartient pas à la droite « épaisse », style Reform Party), mais plutôt une intervention différente, mieux « ciblée »; il se préoccupe aussi de l'avenir de la « relève » en l'adaptant aux nouvelles réalités du marché. Il reconnaît (peut-il faire autrement?) les risques que l'exclusion à grande échelle, liée au sous-emploi chronique, fait courir aux gens. Mais la conclusion qu'il en tire laisse songeur, sinon perplexe: « La situation de l'exclu

est beaucoup plus grave puisqu'on peut se passer de lui: l'exclu n'existe pas dans un rapport social, il peut donc être ignoré. On n'a simplement pas besoin de lui. C'est la raison pour laquelle, malgré tout, il vaut mieux être exploité qu'être exclu (p.67) ».

Sous des apparences de modernité et en dépit de la sophistication de son discours, Pettigrew enferme plus ou moins les travailleurs dans un choix qui confirme, au fond, leur traditionnelle position de dépendance par rapport aux patrons et à l'État. L'exploitation ou l'exclusion: que préférez-vous, travailleurs et travailleuses, la peste ou le choléra? Pourra-t-on un jour s'organiser pour exclure de la politique des exploiters comme Pierre Pettigrew?

JEAN-FRANÇOIS DELISLE

Info-Chômage

Les fonctionnaires qui travaillent dans les points de services (par exemple: le 5100 Sherbrooke est, Lasalle et Verdun sont devenus des satellites depuis peu de temps) seront sous peu des agents d'aide à la clientèle (AAC). C'est l'approche-client qui règne en maître. Dorénavant, on cherchera à répondre à vos « besoins »: on utilisera le sourire pour vous accueillir, on vous aidera à compléter votre demande de chômage, vos cartes de déclarations, colliger toutes les informations nécessaires afin de s'assurer que vous remplissez vos obligations en tant que prestataires et probablement comme dans les années 70, devenir des agents de placement. Depuis que le volet-formation est passé du côté du Québec, les fonctionnaires ont plus de temps pour démontrer leur zèle tout en resserrant les contrôles!

▲ Le nouveau nom de l'INFOCENTRE sera désigné par le CENTRE D'APPEL RÉGIONAL (CAR). Les fonctionnaires qui y travaillent, ont dorénavant le statut d'agent ce qui signifie plus de pouvoirs malgré le fait que ces derniers ne soient pas encore très bien définis. Parions que ces agents pourront éventuellement compléter des déclarations de prestataires par téléphone! La prudence est de mise.

▲ Nous le répéterons jamais assez: gardez toujours une photocopie de tous les documents que vous remettez à votre CRHC (relevé d'emploi, documents annexes, liste de recherches d'emploi, rapport d'entrevue, certificat médical etc. Prenez bien soin de noter le nom de l'agent-te à qui vous vous adressez.

▲ Vous pouvez maintenant recevoir le paiement de vos prestations d'assurance-chômage directement dans votre compte bancaire (même pratique du côté de l'aide sociale!) et transmettre votre déclaration du prestataire (les petites cartes de chômage) à partir d'un téléphone à clavier. Bien d'accord pour la technologie mais, comment avoir des preuves écrites de vos déclarations. Surtout, comment vous assurer que Ressources Humaines Canada n'ira pas amputer directement votre compte bancaire au cas où vous leur devez des sommes. Il vaut toujours mieux prendre des arrangements avec le recouvrement que de les laisser piger dans votre compte à qui mieux mieux. Big brother, toujours à l'affût!

▲ Une étude récente du Développement des Ressources Humaines du Canada (voir communiqué de presse du MAC en page 12) démontre sans le chercher vraiment la précarité du statut des femmes sur le marché du travail. En dépit du fait que le ministère en fasse ses choux gras en essayant de prouver les

effets « positifs » du nouveau régime d'assurance-chômage sur les femmes et les jeunes notamment, cela donne plutôt l'effet contraire! Voici quelques extraits où on relate ces supposés effets (p.ii):

- Les deux tiers des prestataires qui reçoivent le nouveau Supplément familial sont des femmes.

Cela correspond soit dit en passant à quelques maigres dollars de plus, 28 \$ en moyenne par semaine pour l'année 97-98. Ce que le ministère ne dit pas: a) c'est que ce supplément est calculé si la personne a un ou des enfants à charge, reçoit une prestation fiscale pour enfant et a un **revenu familial** de moins de 25 921 \$ (**on tient compte du revenu du conjoint, une première dans le régime et ce, depuis janvier 97!**); b) la prestation hebdomadaire moyenne de chômage de ceux et celles recevant le supplément familial se situe à 211 \$ pour les femmes et 283 \$ pour les hommes.

→ page 12

Le barème plancher, une solution à la pauvreté grandissante?

Dans une perspective d'amélioration de la loi de la sécurité du revenu, quelques groupes communautaires ont établi une stratégie de lutte basée sur ce qu'ils appellent le barème plancher. Ils partent en campagne et espèrent qu'un grand nombre de citoyens-nes et d'organisations adhéreront au principe, question de rassembler les forces et de clouer le cercueil une fois pour toutes de ceux et celles qui cherchent à atteindre le déficit zéro sur le dos des personnes les plus démunies. **Monsieur Jacques Benoit, organisateur communautaire à la Clinique communautaire de Pointe St-Charles et militant au Comité des Sans Emploi de Pointe St-Charles, nous explique en quoi consiste le barème plancher. Une solution pour enrayer la pauvreté ou une lutte qui fait l'affaire de l'État québécois?**

D'où vient l'idée du barème plancher et qui en sont les instigateurs?

Avec la réforme de l'aide sociale déposée en décembre 1996 par la ministre de l'époque Louise Harel et dans le contexte des coupures menant au déficit zéro, on s'est rendu compte que le droit à l'aide sociale n'existait plus (même depuis la loi 37), que le gouvernement pouvait par règlement cumuler pénalités sur pénalités ce qui correspondait finalement à aucun droit, à aucun minimum pour vivre. Cela forçait aussi les assistés sociaux à rentrer dans le rang et à faire les frais du néolibéralisme qui vise l'abolition de tous les minimums (salaire minimum, normes du travail, aide sociale etc.).

Nous avons discuté entre intervenants-militants du communautaire (Comité des personnes assistées sociales de Pointe St-Charles, Welfare Rights Committee et Comité des Sans Emploi de Pointe St-Charles) et avons voulu établir un principe plus une stratégie «béton» politiquement inattaquable par l'ennemi (le gouvernement) et qui viendrait mettre fin à des situations misérables vécues par de plus en plus d'assistés sociaux du Québec.

Et une façon de tester notre stratégie s'est présentée lors du dépôt de notre mémoire à la fin janvier 97 où les députés siégeant à la Commission parlementaire ont dû faire le test du budget type d'un prestataire vivant d'aide sociale et accablé de toutes les coupures résultant de la nouvelle loi proposée. Plusieurs d'entre eux furent estomaqués des résultats.

Alors qu'est-ce que le barème plancher?

L'aide financière de dernier recours qu'est l'aide sociale, doit comprendre un barème plancher, c'est-à-dire un minimum couvrant les besoins vitaux, essentiels définis par : le logement (chauffé, éclairé), la nourriture et les médicaments. En fait ce qu'il faut pour survivre à un individu au Québec. Aucune coupure de chèque, saisie, pénalités ou autres ne pourrait s'opérer en-dessous de ce minimum étant donné que l'on parle de minimum ou de limite vitale.

N'est-ce pas un peu fataliste de vouloir se contenter d'un minimum pour sur-vivre au Québec?

Je crois qu'au Québec notre vision de la pauvreté reste très judéo-chrétienne. Peu de gens connaissent réellement la situation des personnes assistées sociales, on se dit qu'ils méritent sûrement mieux. Mais pendant ce temps-là, les coupures continuent et actuellement ces personnes ont dans leur poche moins que rien pour vivre alors le minimum visé par les besoins essentiels, reste une avancée par rapport à leur situation actuelle.

D'autres organismes de défense des assistés sociaux ont un slogan qui dit : En bas de 800 \$ par mois, c'est indécent! Pourquoi cette idée ne vous-a-t-elle pas séduite?

Notre tactique diffère en ce sens que l'on veut aller chercher le plus d'appuis possibles dans la population en général en faisant adopter d'abord le principe du barème plancher. «On s'entend tout le monde sur le respect des besoins essentiels». Puis, on fixera un montant au moment jugé opportun mais le principe demeure.

Dès qu'un véritable rapport de force se sera développé, on pourra préciser n'importe quand le montant de ce barème plancher. Notre rôle est de ne pas faire dévier le débat sur la fixation de ce minimum et, à ce moment-là, on n'est pas tributaire de l'agenda gouvernemental. Tôt ou tard, il faudra aussi se pencher sur la façon dont on financera ce montant, c'est-à-dire qu'on devra discuter inévitablement de la redistribution de la richesse. Chaque étape permet de repositionner les forces et faiblesses des promoteurs du barème plancher pour en arriver un jour à ce que je pourrais appeler la «vraie victoire».

Dans une stratégie de négociations, ne trouvez-vous pas dangereux d'argumenter sur le droit à un minimum plutôt qu'un maximum?

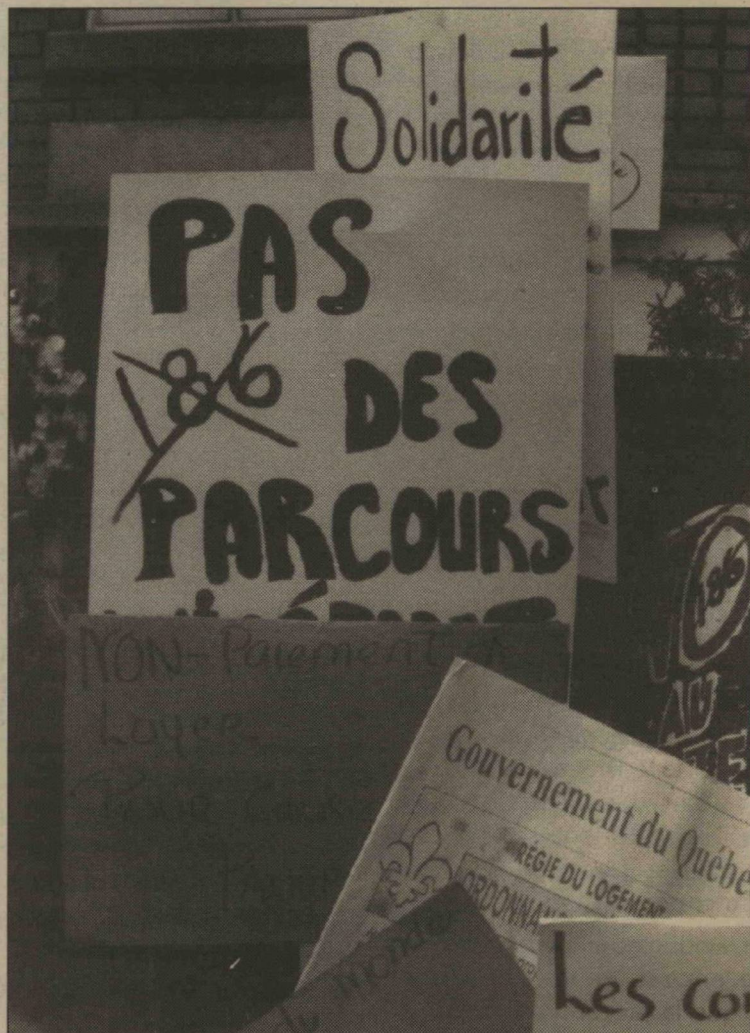
Nous ne sommes pas en négociations, nous sommes en lutte. Dès que les appuis se multiplieront encore plus, on ne sait

Le barème plancher ne met pas fin au système capitaliste, c'est un point pour avancer dans la lutte.

pas jusqu'où cette lutte nous mènera; elle a des chances d'aller loin. Quand on aura le rapport de force voulu alors là on pourra négocier. Mais cela suppose dès le départ que l'on mette une croix sur tout ce qui s'appelle la concertation et le partenariat. Le barème plancher ne met pas fin au système capitaliste, c'est un point pour avancer dans la lutte. On peut continuer à construire par la suite. «Se battre pour augmenter un montant, c'est beau. Mais il faut se battre d'abord pour en avoir un. À l'heure actuelle, il n'y a même pas un montant qui existe et ça change rien aux coupures!».

Croyez-vous qu'en faisant la promotion des besoins essentiels, le gouvernement québécois soit tenté de s'associer à cette stratégie de nivellement par la base?

La lutte ne repose pas sur plusieurs revendications car on se rend compte que depuis 25 ans, on a exigé le maximum du minimum et on n'a rien gagné. Elle repose plutôt sur l'adoption du principe plus rassembleur pour créer ce rapport de force et accule le gouvernement au pied du mur. N'importe quel gouvernement ne serait sûrement pas prêt à laisser mourir des citoyens plutôt que de leur donner un minimum pour vivre. À partir de là, on peut continuer la bataille, par exemple: si tu es un chercheur d'emploi, tu as tel ou tel besoin etc. et viser un barème plus élevé.



PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

Le barème plancher s'adresse-t-il seulement aux assistés sociaux?

Il s'adresse d'abord aux personnes sans revenu mais chacun devrait vraiment y porter attention. La réforme de l'assurance-chômage pousse de plus en plus de gens à l'aide sociale ce qui est inacceptable. L'effet d'abolir le droit à l'aide sociale, à un minimum vital, a des répercussions sur tous les autres systèmes notamment sur les conditions de travail à la baisse et ça, ça touche tout le monde. D'ailleurs à titre d'exemple lors du dernier sommet économique, les patrons avaient identifié les décrets dans le monde du travail comme des irritants causant du tort à leur compétitivité. Un mois après la nomination de Diane Lemieux au ministère du Travail, elle annonçait la révision des décrets en commençant par l'industrie du vêtement où travaille une majorité de femmes. Toute une démonstration de solidarité, n'est-ce-pas?

Quelles différences y a-t-il entre le barème plancher et l'allocation universelle?

L'allocation universelle serait octroyée à tout citoyen peu importe son statut dans la société. En général, on parle d'un montant voisinant le seuil de faible revenu (12-15 000 \$ par an). Bizarrement, cette idée tend à nous faire croire que chacun a besoin de ce revenu alors qu'aujourd'hui à l'heure où l'on se parle,

LE PARCOURS SINUEUX DE LA FORMATION

Depuis le 1^{er} avril 1998, à l'instar de toutes les autres provinces, le Québec est devenu le seul responsable et maître-d'œuvre de la formation.

Réclamée depuis belle lurette par les gouvernements qui se sont succédés à l'Assemblée Nationale, l'implantation du vaste chantier de la formation reste ardue et pénible. En effet, depuis 1 an et demi, il semble régner dans le ministère du Travail et de l'Emploi chargé de mettre en œuvre les politiques relatives à la formation une sorte de cacophonie qui est bien loin de s'atténuer.

SUCCESSION D'EMBUCHES

Seulement quelques semaines après la passation des pouvoirs, des bévues sont apparues dont en premier lieu le non-respect des engagements contractés auparavant par le fédéral de même que des retards dans les paiements des prestations. Des ajustements ont été faits mais des doutes persistent sur le fonctionnement des CLEs.

De source officielle, on nous apprenait que les programmes que nous décrivons un peu plus loin seront sujets à changements ou du moins à simplifications dès juillet prochain.

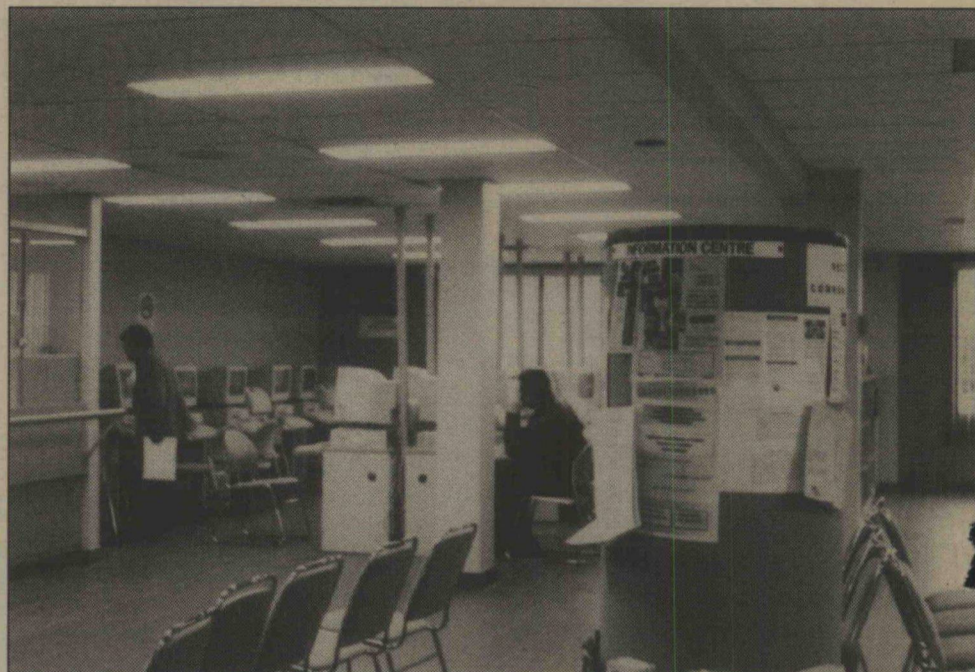
Aussi, il semble exister un conflit entre le ministère du Travail et de l'Emploi et celui de l'Éducation. Ce dernier a bénéficié de ce transfert de fonds. On serait plus enclin du côté d'Emploi-Québec à diriger les gens vers des formations d'une durée plus limitée prétextant qu'on ne veut pas faire le travail du ministère de l'Éducation. Bref, ces chicanes entre

ministères ralentissent la mise en place de la formation au Québec où seuls les requérants aux programmes de formation en font les frais.

PAS DE LIBRE-SERVICE

On devait implanter dans les CLEs une sorte de libre-service du marché du travail à multi-facettes (salle multifonctionnelle, ordinateurs, télécopieurs, photocopieurs que la clientèle pourrait utiliser comme bon lui semble, offres d'emplois, programmes de formation, rencontre d'agents pour orientation etc.). C'était le rêve de Madame Harel alors responsable du dossier au moment de la signature de l'Entente sur la formation mais il semble que son vœu se soit réalisé seulement dans son comté (allez faire un tour au CLE de Hochelaga-Maisonneuve comparativement à celui de Rosemont-Petite-Patrie (bureau Iberville) et vous verrez alors le poids des ministres dans le cabinet Bouchard!). Rien de tout ce qui ressemble à un libre-service n'a encore été mis en branle dans les CLEs.

On dit même que la cohabitation d'Emploi-Québec dans les mêmes bureaux ou édifices que ceux de la sécurité du revenu pose quelques problèmes de perception. Plusieurs demandeurs d'emploi sont mal à l'aise devant des vitres de protection, des meubles vissés au sol et des portes à code d'accès. Réalité tout aussi brutale pour des fonctionnaires qui travaillaient avant dans les bureaux de chômage et qui se « fondent » maintenant dans ce système ayant fait parti eux aussi du « package deal » de l'Entente sur la formation.



Le CLE d'Hochelaga-Maisonneuve

PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

OTTAWA S'EN LAVE LES MAINS !

Pas tout à fait car il a obtenu un droit de regard sur la façon dont les sommes doivent être dépensées dans chaque province. Mais il s'est débarrassé quand même d'une patate chaude. Réclamée depuis fort longtemps par le Québec, Ottawa a cédé plus facilement la formation lorsque les autres provinces ont emboîté le pas de cette revendication. D'autant plus que le fédéral était en plein dégraissage de son propre appareil administratif!

Aussi le difficile arrimage entre les besoins réels de formation dans une province et les attentes d'Ottawa se colorait de toutes les teintes possibles. Par exemple, une personne qui voulait devenir mécanicienne à Montréal devait absolument obtenir sa carte de compétence pour exercer son métier. Le bureau de chômage refusait de la

référer à ce cours car selon les statistiques cette profession n'était pas en pénurie. Pour Ottawa, il valait mieux se débarrasser de ce genre d'irritants.

Parallèlement à cela, les ententes fédérales-provinciales sur la formation sont devenues un véhicule politique pour montrer que le fédéralisme canadien des Dion-Chrétien et Pettigrew avait réussi là où leurs prédécesseurs ont échoué. Mais les discussions sur d'autres transferts éventuels devaient s'arrêter là car Québec a essayé une fin de non-recevoir lorsqu'il a voulu entreprendre des négociations concernant le transfert des sommes des congés parentaux afin de constituer la base de sa politique familiale. Le fédéral peut montrer de la volonté mais pas tant que ça quand même?

NICOLE COTÉ

COMMENT FAIRE POUR OBTENIR UN COURS DE FORMATION ?

Les chômeurs et chômeuses ont comme toujours à redoubler d'efforts pour obtenir un cours de formation.

Pratico-pratique le parcours à faire reste à peu près le même qu'au temps où le bureau de chômage était responsable sauf que le tout se passe maintenant au centre local d'emploi (CLE). Vous pouvez obtenir les coordonnées du CLE de votre secteur à votre bureau de chômage ou en appelant à Emploi-Québec de votre région.

Voici les principales étapes à suivre pour obtenir un cours de formation ou, en tout cas, mettre les chances de votre côté pour l'obtenir. Il faut « préparer son dossier » :

1. Savoir ce que vous voulez autant que possible : terminer votre secondaire V, faire une démarche d'orientation ou de recherche d'emploi, suivre une formation ou la compléter dans un domaine qui vous permettra d'obtenir un meilleur emploi (vous pouvez choisir 1-2 ou 3 formations reliées au même domaine, les possibilités de refus sont moindres à ce moment-là).

2. Prendre des renseignements sur la formation : qui la donne ?, Est-elle offerte à des gens qui reçoivent l'assurance-chômage ? Ce genre de renseignements peut aussi vous être donnés par votre agent-e du CLE.

3. Rencontrer un-e agent-e du CLE en lui faisant part de votre besoin de formation. Emploi-Québec mise beaucoup sur un objectif final à atteindre. Donc, il faut être en mesure de démontrer que votre formation répondra à tel ou tel objectif,

qu'elle comporte un stage augmentant votre expérience et vos possibilités de décrocher un emploi, que dans le domaine choisi, des études indiquent (les avoir sous la main !) qu'il y a par exemple 80 % de placements etc. Aussi, il faut être en mesure de remplir les pré-requis de la formation désirée.

4. Après avoir préparé votre dossier de cette façon, la personne qui se trouve en face de vous, pourra accepter ou refuser votre demande. Cet agent-e garde son pouvoir de décision et est même temps soumis-e à un tas de directives internes que l'on ignore souvent.

5. En cas de refus, vous pouvez en appeler à son chef d'équipe plus le-la directrice du CLE. En plus de ces rencontres, vous leur remettrez un texte prouvant que le refus à cette formation est injustifié car vous aviez tous les pré-requis exigés pour la formation (répétez les arguments du no 3).

6. Parallèlement, faites la même démarche avec le-la député provincial-e de votre circonscription (voir pages bleues de l'annuaire téléphonique si vous ignorez son nom ou consultez leur publicité dans le journal de quartier). Il-elle pourra pencher en votre faveur et intercéder pour vous auprès de la direction du CLE s'il s'avère vraiment efficace politiquement !

7. Une lettre au lecteur dans un quotidien est aussi un moyen pour dénoncer les abus et les refus du système avec une copie conforme à la ministre du travail, madame Diane Lemieux et au premier ministre Bouchard.

N.C.

AU QUÉBEC

Y-a-t-il encore du travail ? oui ou non LES PROGRAMMES D'EMPLOYABILITÉ (mesures actives d'Emploi Québec)

I n'y a, je pense, aucun de nos lecteurs qui croie encore que nous sommes en période de recession économique; tout le monde sait qu'à tout le moins nous vivons en fait une crise de l'emploi. Ce qu'on constate c'est que :

- les exemples d'entreprises florissantes au Québec, au Canada et dans le monde ne manquent pas,
- les salaires de directeurs et autres hauts cadres augmentent de façon vertigineuse,
- et à côté de ça la vague des mises à pied, des emplois précaires et des diminutions de salaire bat son plein.

On entend dire, ça et là (par des experts de la question, par nos gouvernants concernés etc.), que la raison à tout ça, c'est qu'il n'y a plus de travail, que les machines ont remplacé l'homme, qu'il faut s'adapter aux nouvelles technologies, se former mieux et plus, apprendre à se vendre mieux que son voisin.

Bon, si nous croyons vraiment que le problème est là, voyons d'abord ce que propose le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale pour palier à, voire enrayer, cette situation.

Nous donnerons ensuite à la lumière de l'analyse de ces mesures, notre avis sur le pourquoi.

LES MESURES ACTIVES D'EMPLOI-QUÉBEC

Les anciens programmes ont été fusionnés et répartis pour former cinq volets, ils sont administrés par Emploi-

Québec dans les Centres Locaux d'Emploi (CLE). Jusqu'à présent, c'est encore confus au niveau de ce nouveau ministère Emploi et solidarité alors imaginez ce que ça donne chez les agents des CLE chargés de nous expliquer et de nous diriger vers une de ces mesures. De plus, fait nouveau, ces mesures s'adressent aussi bien aux prestataires de l'Assurance-emploi qu'à ceux de la Sécurité du revenu ou à ceux qui n'ont pas de revenu du tout; nous sommes, paraît-il, tous des chômeurs. Ceci pourrait peut-être avoir l'avantage, si nous savons nous en saisir, de faire comprendre à tout le monde que nous sommes tous sur le même bateau et que nos luttes sont liées.

Les 5 volets :

- Préparation à l'emploi
- Insertion en emploi
- Maintien en emploi
- Stabilisation en emploi
- Création d'emplois

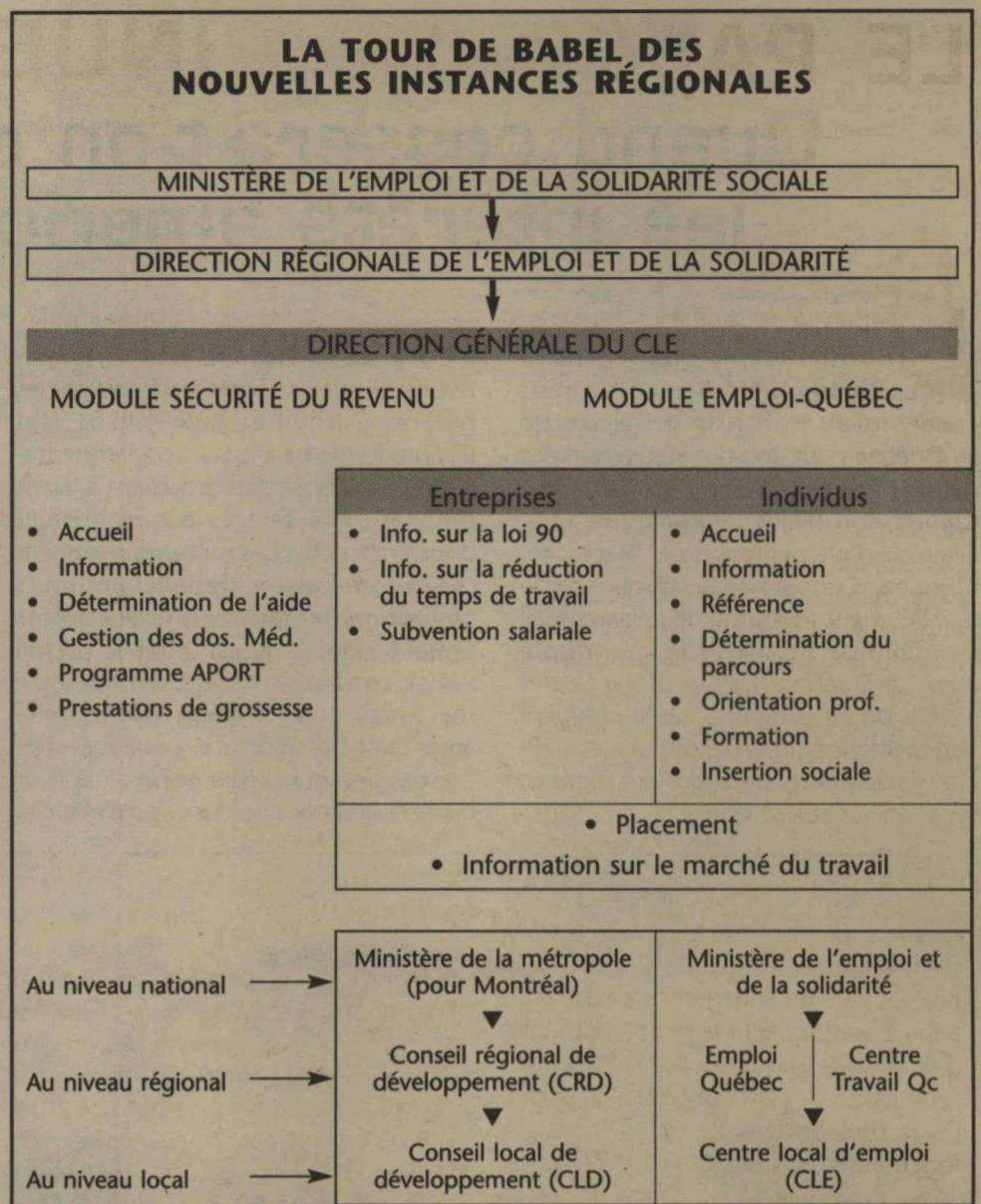
Les trois derniers volets ne s'adressent pas à nous mais aux employeurs. Ce sont eux qui recevront la subvention. Cela peut-être des entreprises privées, des associations d'employeurs ou de travailleurs, des organismes à but non lucratif etc. Pour recevoir la subvention, ils doivent présenter des projets comme la réduction du temps de travail ou des activités de promotion de l'application des mesures actives, prendre des personnes qui sont dans ces mesures ou faire des études pour soi-disant trouver des solutions à la crise de



PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

Les institutions d'enseignement collégial et privé ont été les premières à bénéficier de l'Entente sur la formation. En allant piger prestement dans cette enveloppe de même que dans celle du Fonds de lutte à la pauvreté, elles ont compensé dans le premier cas, les coupures du ministère de l'Éducation, et dans l'autre cas, elles se sont multipliées ou ont consolidé leurs positions sur le marché de la formation tout en maintenant des frais de scolarité élevés. Dans ce contexte, qu'est-ce qui compte le plus ? Les besoins réels de formation des chômeurs-ses ou les besoins du marché ? Le nombre d'acteurs dans le dossier et leur poids respectif est loin d'être en faveur des prestataires !

LA TOUR DE BABEL DES NOUVELLES INSTANCES RÉGIONALES



l'emploi. Alors vous voyez qu'avec ça on va attendre longtemps avant d'avoir un emploi !

VOLET DE L'INSERTION EN EMPLOI

Dans cet axe on retrouve trois mesures :

1) le supplément de retour au travail

Pour avoir droit à une somme pouvant atteindre un maximum de 500 \$, il faut avoir perçu des prestations d'Assurance-Emploi dans les 36 derniers mois ou d'aide sociale depuis au moins trois mois consécutifs et il faut trouver un emploi où vous gagnez plus de 740 \$ par mois ! (soit l'équivalent d'un emploi à plein temps au salaire minimum).

2) la subvention salariale d'insertion en emploi

Comme son nom l'indique c'est un salaire qui est versé à l'employé pour inciter l'employeur à l'engager (en fait des bons d'emploi). Les employeurs peuvent être des entreprises privées ou d'économie sociale ou des OSBL. Selon le type d'entreprises ça peut être des emplois durables ou qui permettent l'acquisition d'expérience de travail. La subvention salariale est accordée pour une durée de 30 semaines à un maximum de 52 semaines sauf pour les entreprises d'économie sociale qui peuvent bénéficier de 52 semaines supplémentaires.

→ page 11



PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

Quand cessera-t-on de servir les intérêts américains?*

Le 1^{er} mai 1997, le gouvernement du Québec déréglementait partiellement le marché de l'électricité au Québec pour accéder aux demandes de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC), l'organisme américain de réglementation de l'électricité. Monsieur Curt Hebert, commissaire de la FERC, vient tout juste de déclarer qu'il était temps de briser le monopole d'Hydro-Québec (Le Devoir, 6 février 1999). Un an et demi après la première déréglementation de l'électricité et suite aux déclarations de monsieur Hebert, un bilan sérieux s'impose.

Pour de strictes fins d'exportation, Hydro-Québec s'appête à détourner les rivières Carheil et Aux Pékans afin d'alimenter le bassin Sainte-Marguerite-3. Ces projets de détournement avaient pourtant été rejetés par le Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE) en raison de leurs impacts environnementaux. Plusieurs autres projets, dont la phase II de Churchill Falls, sont également en voie de réalisation pour alimenter le marché américain. Des audiences publiques sont prévues devant la Régie de l'énergie pour relancer la production privée d'électricité

VERS UN DÉMEMBREMENT D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec sert bien les intérêts américains, mais elle demeure un monopole. La société pourrait décider du jour au lendemain de donner la priorité aux besoins des Québécois plutôt que de subventionner l'industrie américaine. Elle pourrait s'engager résolument dans la voie de la conservation des ressources et

de l'énergie renouvelable plutôt que de consacrer le saccage de l'environnement et le gaspillage d'énergie. Les monopoles, même les plus conciliants, inquiètent toujours le libre-marché! D'où l'intervention la semaine passée de monsieur Hebert, commissaire à la FERC et digne représentant des intérêts américains. Comme il affirme lui-même, « les pressions politiques vont se faire de plus en plus fortes » pour qu'on démantèle Hydro-Québec. Sa visite n'est qu'un début.



PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

et les promoteurs n'attendent qu'une décision favorable pour harnacher des dizaines de rivières dans toutes les régions du Québec.

On croyait, à tort, être à l'abri de la production thermique au Québec en raison de nos ressources hydrauliques. Pourtant, la centrale de Tracy (mazout) vient d'être réactivée à grands frais pour permettre à Hydro-Québec de poursuivre ses exportations d'électricité. Gaz Métropolitain, maintenant la plus importante filiale d'Hydro-Québec, compte se brancher sur le futur gazoduc de l'Île-des-Sables et la construction de centrales au gaz naturel au Québec n'est pas à exclure. Hydro-Québec est d'ailleurs très active dans cette filière aux États-Unis et une entente préliminaire est déjà conclue avec Rolls-Royce et la Ville de Montréal pour l'installation d'une centrale au gaz à Montréal.

UNE VENTE À RABAIS DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Hydro-Québec a tout pour plaire aux Américains. Elle exporte à bas prix et à perte des millions de kilowattheures par année pour alimenter l'industrie de nos voisins du sud. Afin de camoufler les vrais coûts pour l'exportation d'électricité, le gouvernement du Québec n'a toujours pas avalisé une décision de la Régie de

l'énergie qui permettrait aux groupes d'intérêt public d'examiner les coûts de production d'Hydro-Québec. Le gouvernement vient également d'adopter un décret qui soustrait à l'examen public les coûts de transport de l'électricité. On sait pourtant que de fort coûteux équipements de transport ont été payés par les contribuables québécois pour servir exclusivement à l'exportation d'électricité vers les États-Unis.

Hydro-Québec subventionne également la production d'aluminium et autres métaux en sol québécois. Cela n'empêche pas l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQIC) de déposer une requête devant la Régie de l'énergie afin de demander une baisse de tarif additionnelle pour les industriels. Les lingots produits ici et fortement subventionnés sont vendus à bas prix aux États-Unis et reviennent sur le marché québécois sous forme de canettes, réfrigérateurs et automobiles. Les subventions sont versées ici, les emplois sont créés là-bas. Selon la propre évaluation de l'AQIC, les contrats secrets à l'industrie métallurgique et les exportations déficitaires d'électricité coûteront 2,6 milliards \$ à Hydro-Québec et au Trésor québécois d'ici 2002

À la fin des années 80, La Coalition québécoise d'opposition au libre-échange avait traité dans une brochure explicative sous forme de dialogue des dangers du libre-échange que le gouvernement de Brian Mulroney négociait à l'époque avec celui de Ronald Reagan. Prophétie de malheur! On titrait en page 11 du texte: Les États-Unis peuvent-ils s'approprier notre eau?

— On peut dire que les Américains sont pratiquement en train de mourir d'envie pour notre eau. Ils ont utilisé et pollué à peu près tout ce qu'ils avaient. Mais le gouvernement continue de dire qu'il n'y a rien au sujet de l'eau dans l'accord.

— Il ne dit pas tout. Au cours des négociations, on a essayé de faire exclure l'eau, et, à la dernière minute, les Américains nous ont forcés à abandonner ça...

— OUPS!

— Et d'ailleurs, ce n'est pas vrai. L'eau est incluse dans l'accord. Mais le gouvernement dit qu'elle ne l'est pas. L'accord donne aux Américains le même droit à notre eau qu'ils auront pour nos autres ressources naturelles. Le gouvernement dit qu'il ne permettra pas la vente de notre eau; pourtant, ce n'est pas ce que dit l'accord, et l'accord, c'est ce qu'on a signé. Mais ça ne devrait surprendre personne.

— POURQUOI PAS?

— Simon Reisman, le négociateur en chef du Canada pour cet accord, est l'un des principaux partisans de la vente de l'eau aux États-Unis. Il y a trois ans, il disait que l'on devrait utiliser notre eau pour obtenir un accord. Et c'est ce qu'il a fait.

— C'est ce gars-là qui négociait pour nous!

Clayton Yeutter principal représentant commercial des États-Unis: « Les Canadiens ne comprennent pas ce qu'ils ont signé. Dans vingt ans, ils vont être absorbés par l'économie américaine ».



Caricature de Aislin parue dans : Le libre-échange ? Parlons-en I, p.12.

FRAUDE À L'ASSURANCE- CHÔMAGE

LE COMITÉ D'ACTIVITÉS DU MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE DE MONTRÉAL INVITE TOUS SES MEMBRES À UNE SOIRÉE CONFÉRENCE INTITULÉE :

Comment Pettigrew, Martin et Chrétien volent les chômeurs et chômeuses

Cette conférence a pour but de lever le voile sur les **pratiques malhonnêtes** du gouvernement Chrétien en matière d'assurance-chômage à savoir :

- Comment le gouvernement actuel **manipule**, sans scrupules, les données officielles pour justifier sa politique d'austérité envers les chômeurs ;
- Quels sont les **arguments bidons** qu'il utilise pour nier le fait que moins de 4 chômeurs sur 10 ont, aujourd'hui, accès au régime ;
- Quelle est la réalité qui se cache derrière la **campagne de désinformation** du gouvernement actuel (entre autres, le détournement de 20 milliards de la caisse de l'assurance-chômage).

Gaétan Guérard militant de longue date au MAC nous présentera le résultat de ses recherches en matière de fraude à l'assurance-chômage. Il fera la démonstration de la fausseté des arguments du gouvernement.

Quand : **mardi 1er juin 1999 à 19 heures**
Où : **Mouvement Action Chômage, 6839 A, rue Drolet, 3^e étage, à deux pas du métro Jean-talon. Entrée gratuite.**

► Ce qui est inquiétant, ce ne sont pas tant les déclarations de monsieur Hebert. Nous connaissons tous fort bien les prétentions américaines et leur désir de « coloniser » leur espace économique pour assurer leur mainmise sur les ressources naturelles du continent. Nous devrions surtout nous inquiéter du mutisme de la direction d'Hydro-Québec et du gouvernement suite à la visite de monsieur Hebert. André Caillé, PDG d'Hydro-Québec, et Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, se sont tous les deux entretenus avec monsieur Hebert. Pourtant, aucun des

deux n'a réagi publiquement pour manifester le désir de conserver l'intégrité d'Hydro-Québec. Nos dirigeants auraient-ils fait leur lit? Se préparent-ils à démanteler et privatiser Hydro-Québec à la demande des Américains?

Prenons le temps d'en débattre publiquement car, comme l'affirme monsieur Hebert: « la déréglementation est un processus irréversible! ».

MARTIN POIRIER

* Article paru dans Le Taon, n° 43, 10 février 1999.

Nous sommes un peuple d'eau, mais il ne faudrait pas nous prendre pour des poissons !

Vous avez l'impression que le dossier de l'eau est réglé car nous avons collectivement réussi à stopper la privatisation des services d'eau de Montréal, certains projets d'exploitation d'eau souterraines et avons obtenu la consultation du BAPE sur l'eau.

Détrompez-vous! On risque plus que jamais de perdre la souveraineté sur nos eaux si le gouvernement du Québec n'adopte pas rapidement un moratoire sur l'exportation massive des eaux. En effet, selon les termes de l'ALENA, l'eau risque alors de passer du statut de ressource naturelle au statut de marchandise et de tomber alors sous l'ALENA.

Pourtant à Montréal, des projets de privatisation de la gestion des réseaux municipaux couvent encore en eaux troubles alors que la privatisation de la gestion municipale continue de plus belle pour toucher désormais près de 15 % des villes du Québec.

Quant aux eaux souterraines, le gouvernement continue de donner littéralement nos ressources aux entreprises privées au point de se demander ce

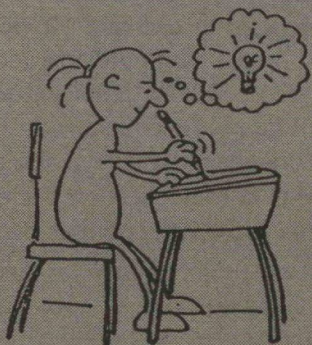
qui restera, dans deux ou trois ans, des sites de captage d'eau de source de grande qualité de la région de Montréal, région la plus convoitée et surtout comment il pourra alors éviter d'avaliser sa politique actuelle pourtant décriée depuis des années?

D'ailleurs, comment faire confiance à un gouvernement qui multiplie les faits accomplis érodant les possibilités mêmes de faire une politique de l'eau globale et cohérente? Nous préparons un autre projet à courte vue centré principalement sur l'exploitation économique de l'eau, comme on l'a vu avec les forêts? Et en donnant l'eau au ministère des Ressources naturelles tant qu'à faire?

Si pour la forêt il est déjà trop tard! Pour l'eau, il est plus que temps! C'est urgent!

Impliquez-vous et contactez : La Coalition Eau Secours! (Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau), 460, Ste-Catherine ouest, bureau 805, Montréal, H3B 1A7, téléphone: 514-392-9833, télécopieur: 514-861-8949.

LE MAC DE MONTRÉAL est à la recherche de militants-militantes pour l'INFOMAC (bédéistes, comité de rédaction) et de personnes intéressées à donner des rencontres d'information dans les COFIs ou faire partie de l'équipe du service et du comité d'activités (formation assurée). Communiquez avec Nicole au 271-4099.



Les groupes communautaires se font Harakiri

Dans la tradition japonaise, une personne qui ne réussit pas à mener à bien ce qu'elle a entrepris, se considère déshonorée et doit s'enlever la vie, se faire Harakiri.

Les campagnes que mènent en ce moment plusieurs groupes communautaires autour du Projet de Loi sur l'élimination de la pauvreté et sur l'adhésion au principe du barème plancher me font tristement penser à ce rituel; d'autant plus tristement que parmi ces groupes, certaines personnes ont démontré par le passé, leur force de lutte, leur opiniâtreté et leur sincère adhésion aux valeurs de justice sociale. Il n'est, bien entendu, pas question de les déresponsabiliser et encore moins d'accorder le même statut à notre chère Vivian Labrie (et quelques autres) qui n'en est pas à sa première «collaboration» pour une élimination des pauvres.

Je n'ai pas cité ceux qui cautionnent et utilisent l'économie sociale, non pas parce que cette situation ne me révolte pas mais parce que la plupart de ces groupes sont récents ou n'ont pas de passé de lutte et surtout ne relèvent pas du même type de démarche: ils font ça dans leur petit coin sans tenter de mobiliser les dernières forces qui nous restent. Et pour moi quand on se mobilise, c'est pour faire passer les vraies revendications.

Je me plais à croire que pour certains groupes, cette attitude n'est pas réellement due à un changement d'idéologie mais est désabusée, dictée par un constat d'échec du type de luttes menées depuis 15-20ans. Mais si elle l'était, celui-ci aurait dû porter ces groupes vers une radicalisation de l'action ou du moins vers l'élaboration d'un véritable projet de société porteur de l'éradication de l'inégalité. Au lieu de cela, ils mobilisent leurs forces pour devancer les vœux d'un État totalement en accord avec les ajustements structurels exigés par le FMI, la BM ou l'OMC. Les deux campagnes s'intègrent parfaitement à l'intérieur du cadre imposé par un néolibéralisme galopant: elles vont museler et encore plus marginaliser ceux qui luttent pour la reconnaissance de droits sociaux, pour la dignité humaine et la justice sociale.

PROJET DE LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ:

Les groupes communautaires instigateurs du Projet de Loi sur l'élimination de la pauvreté se proposent comme partenaires – et encore à titre consultatif – de cet État; ils voudraient se constituer en comité de surveillance de la mise en application de cette fameuse loi cadre. Est-ce leur rôle? Que signifie une loi à l'intérieur d'un tel système?

Leur rôle n'est-il pas plutôt de bien se garder d'être les sbires d'un gouvernement qui ne traduit pas les préoccupations des citoyens discriminés, de former et

d'informer la population de manière à lui permettre d'exercer sa citoyenneté, de se défendre contre les abus dont elle est victime. Ce n'est pas du tout ce qu'ils pensent. Ils veulent tout comme l'ONU, faire signer des lois et venir périodiquement présenter les mêmes mascarades. Des rapports à remplir les tiroirs. Si on continue notre lecture (il est important de le faire), on constate que les principes énoncés dans les premières pages sont pour la grande majorité en scandaleuse contradiction avec la suite.

D'abord conformément à l'idéologie dominante, la rentabilité de l'individu passe avant son droit à la vie (art. 11 et 34). Les articles 9, 15 et 30 réussissent

Dans la même veine, un contrôle plus étroit de la population la plus pauvre est demandé par le biais de la fiscalité (art.7), de la centralisation des informations les concernant (art.20), de la gestion de leur budget (art.31) et de l'application de sanctions (art. 34). Ce dernier article, en plus de réaffirmer le principe de réciprocité (pas de droit sans obligation), veut faire croire à une parité de pouvoir et de liberté de décision entre un prestataire et celui qui lui fournit l'aide financière.

Les articles 31 et 44 sont des plus pernicieux en ce qui concerne le devenir des groupes communautaires; non seulement ce dernier demande que les prestataires de l'aide sociale paient pour

quel emploi pour survivre et pour ne pas être exclue rejoignant ainsi la célèbre phrase de notre Éminence Pettigrew: «Il vaut mieux être exploité qu'exclu».

BAREME PLANCHER:

Les groupes partant en campagne pour le principe du barème plancher ne sont pas aussi «machiavéliques»; mais en présentant ce seuil comme le minimum du minimum et en ne parlant à aucun moment d'aide inconditionnelle, ils nivellent par le bas les conditions de vie des personnes assistées sociales, ne touchent pas au problème des coupures et confortent la population «bien pensante».



le tour de force de renforcer la discrimination des plus pauvres et entre les plus pauvres; même le droit à l'assurance-emploi n'y est pas affirmé, il est à peine suggéré qu'il devrait pouvoir exister (art.14). D'après eux, si tu ne travailles pas mon pauvre ami, c'est que tu es soit handicapé, soit vieux, soit un parasite.

Au lieu de se réjouir du plus que probable avènement d'une société de loisir, avec cette augmentation de la croissance économique et cette diminution du nombre d'emplois «rentables pour les entreprises» que tout le monde peut constater, de valider par exemple l'idée d'une allocation universelle comme proposée par Michel Chartrand, les instigateurs de ce projet sont pris de panique et cherchent à intégrer toute «activité humaine» dans le cadre étroit du salariat (art. 37). Ils se retrouvent alors à solliciter auprès des CLES, la codification et l'institutionnalisation de l'engagement social des seules personnes démunies. Nos chers groupes communautaires devancent presque les intentions des néolibéraux!

connaître leurs droits (par une «contribution» mensuelle prélevée à même leur chèque) mais en plus, il rend les organismes de défense des droits tributaires du bon vouloir des ministères du Revenu et de l'Emploi et de la Solidarité.

Il n'est pas non plus question de droit à l'éducation (art.10 et 14). Ainsi, il ne leur vient même pas à l'esprit de demander une diminution des frais de scolarité ou de reporter la dette étudiante indéfiniment sans intérêts comme le fait toute compagnie et encore moins, vous vous en doutiez, la gratuité de l'éducation mais – oh la merveilleuse trouvaille ou le beau plagiat du PQ! – ils proposent un service civil (art. 10) pour que les étudiants remboursent leurs dettes, permettant du même coup aux entreprises d'avoir une main-d'œuvre qualifiée à bon marché et la multiplication des emplois précaires et hors des normes du travail.

Tout ce projet pousse les gens vers le travail obligatoire et sous-payé; ils préparent une société docile où progressivement la majorité de la population devra accepter n'importe

Ils disent vouloir se battre pour faire admettre ce principe. Parfait, c'est ça qu'on appelle l'aide de dernier recours; elle existe encore, heureusement, malgré la menace récente de la possibilité dans certains cas d'exclure complètement une personne de l'aide sociale. Le problème n'est pas tout à fait dans l'obtention de cette aide mais dans tout ce qui détermine et/ou réduit la valeur de celle-ci. À l'heure actuelle, elle est généralement de 502 \$/mois; elle peut être diminuée de 108 \$ si il y a partage de logement, de 150 \$ (ou 300 \$) si il y a refus d'emploi etc. Bon, voilà pour le côté pratique, voyons maintenant ce que donne cette campagne sur le plan de la stratégie de lutte.

D'abord, le droit est rabaisé au niveau d'un besoin: nous ne sommes plus des organisations de défense de droits mais de défense de besoins! Et quand ce besoin est défini comme le minimum du minimum, la porte est ouverte aux spéculations: avez-vous besoin d'un morceau de pain par jour ou de deux? En ce qui concerne le mobilier ou même vos petites culottes, nos valeureux défenseurs de l'opprimé vous mettent en garde sur leur capacité à dénicher le mensonge: ils connaissent les prix des choses aux comptoirs de frippes et de meubles usagers! Je vois d'ici le scénario: mes deux enfants et moi, nous commandons nos repas chez le traiteur «Saint-Jean de la piété», je nous habille chez «Frippes Folles» et nos meubles

3) projets locaux de développement des compétences

Cette mesure remplace les anciens PCE (partenariat pour la création d'emplois) et programmes extra sauf que maintenant le participant doit y consacrer 30 à 35h semaine au lieu de 20h et incluant la recherche d'emploi; ils sont d'une durée maximale de 6 mois. On parlait à un moment donné de 204 à 350 \$ par semaine de prestation selon le type d'emploi mais on ne sait plus ce que ça va devenir parce que dans la mise à jour du site du ministère on n'en parle plus.

VOLET DE LA PRÉPARATION À L'EMPLOI

Là-dedans on retrouve 7 types de mesures. Il faut faire la distinction entre celles qui donnent droit à un soutien du revenu et les autres.

A) les services d'aide à l'emploi : sessions d'information sur le marché du travail, aide à la recherche d'emploi, service d'aide au recrutement pour les entreprises etc. Cette mesure est classée maintenant comme mesure de soutien au service de placement; elle vise donc plus les entreprises privées, les groupes ou organismes que les personnes citées précédemment. Elle ne donne droit à aucune aide financière pour les frais de subsistance mais à un maintien des prestations pour les personnes qui touchent de l'Assurance Emploi et le barème de base pour ceux qui sont à l'aide sociale.

B) les mesures donnant droit à un soutien du revenu :

- projet de préparation à l'emploi :

Pour avoir droit à cette mesure il faut avoir été identifié comme défavorisé au plan de l'emploi (??). Elle contient les mêmes types d'activité que les services d'aide à l'emploi et/ou une formation d'appoint ou d'actualisation des compétences ou un stage en entreprise



Le CLE de Rosemont-Petite-Patrie (bureau Iberville)

PHOTOGRAPHIE: NICOLE COTÉ

ou ce qu'ils appellent « activités de production en milieu de travail ». Les intervenants externes autorisés à offrir ce type de mesure sont les OSBL spécialisés dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, les établissements d'enseignements reconnus par le Ministère de l'éducation et les associations supportant les projets Jeunes Volontaires (qui étaient supposés ne plus exister). En ce qui concerne les personnes sans emploi et sans soutien financier, il n'y a de soutien du revenu que dans les activités qui en prévoient déjà !! (c'est textuellement ce qui est écrit).

- soutien individuel à la formation :

Cela veut en principe dire formation générale, professionnelle ou technique, à plein temps pour un maximum de 36 mois.

- projet de formation axés sur l'emploi : formation sur les lieux de travail, stages : 6 mois à temps plein, 30h semaine.

- soutien particulier du revenu :

Ces mesures ne concernent que les personnes à l'aide sociale qui ont travaillé dans les 36 derniers mois voire les 4 dernières années et le soutien au revenu est proportionnel aux gains de l'année de référence : a) achat de formation ; 25h/s au collégial, 30h/s au secondaire maximum de 36 mois. Pour y avoir droit il faut avoir quitté ses études depuis au moins 24 mois et avoir décidé en accord avec son agent dans le Parcours individualisé, d'un achat de formation. Les personnes sans emploi et sans soutien financier ne sont pas admissibles à cette mesure ; b) SPRINT : formation reconnue par le ministère de l'Éducation.

* * *

Les entreprises ne sont pas intéressées à embaucher. Pire, on constate que lorsqu'elles se débarrassent de leur personnel leurs actions en bourse augmentent ; ce sont les spéculations boursières qui rapportent plus d'argent. Avant c'était les produits mais plus maintenant. Mais est-ce que ça veut

dire que réellement il n'y a plus de travail.

Les gens ont toujours les mêmes besoins. Ils sont plus nombreux, ils consomment toujours et veulent de meilleurs produits, ils ont besoin de soins de santé, d'éducation etc. Le problème ! c'est que les entreprises veulent plus d'argent et c'est plus facile de l'avoir en spéculant, en créant du faux argent. Les banques, les entreprises pharmaceutiques n'ont presque rien au départ et avec notre argent (pour les banques) ou une simple idée, elles multiplient leur chiffres d'affaires par 6 à 10. Alors tout le travail qui ne rapporte pas beaucoup elles s'en débarrassent. L'État lui coupe dans les programmes sociaux et donne des cadeaux/subventions aux entreprises. Il met en place des mesures pour faire travailler les gens à un salaire très bas dans les secteurs qui ne rapportent pas et ose nous faire croire que c'est pour le bien-être de la population.

KHADIJA BENABDALLAH

20 ans d'organisation des chômeurs-chômeuses en Estrie

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) est un organisme sans but lucratif qui regroupe des personnes sans emploi, des travailleurs et travailleuses, des étudiants et étudiantes de la grande région de l'Estrie. Le MCCE est un groupe de défense des prestataires de l'assurance-emploi et un groupe d'éducation populaire autonome. Il existe depuis 1980 et puise encore aujourd'hui ses forces dans l'implication de ses membres qui ont à cœur la poursuite de ses activités.

Le MCCE tient chaque semaine des rencontres publiques d'information auxquelles toutes et tous sont

cordialement invité-e-s. Nous y vulgarisons la très complexe loi de l'assurance-emploi et répondons aux questions des gens. De plus, nous offrons à nos membres un service de défense des plus apprécié. Nous organisons aussi, à l'occasion, des activités de formation et des soirées thématiques.

La région de Sherbrooke compte trois institutions collégiales et deux universités. Plusieurs de nos membres sont aux études, alors les litiges sur la disponibilité des prestataires étudiants sont très fréquents. La majorité de nos membres réside à l'extérieur de Sherbrooke, occupe un ou deux emplois saisonniers

et doit faire face au harcèlement grandissant des enquêteurs de DRHC.

Nous avons près de vingt ans d'expérience à la défense des intérêts des prestataires de l'assurance-chômage. Les membres du MCCE partagent leurs expériences personnelles et bénéficient de l'expertise de personnes-ressources formées sur la loi et la jurisprudence en matière d'assurance-emploi.

Nous conseillons nos membres sur les démarches à entreprendre pour faire valoir leurs droits. Nous les appuyons tout au long de ce processus et les aidons à monter leur dossier de défense. Nous les outillons afin de leur permettre de faire de la recherche dans les textes de lois et la jurisprudence pertinente. Au besoin, nous les représentons devant le Conseil Arbitral qui le tribunal administratif de la Commission de l'assurance-emploi du Canada.

Annuellement, entre 300 et 400 personnes assistent à nos rencontres hebdomadaires d'information. Nous intervenons dans 150 dossiers individuels environ et nous représentons devant les conseils arbitraux plus d'une cinquantaine de prestataires. Nous réglons en faveur des prestataires plus de 85 % des litiges sur lesquels nous intervenons.

En terminant, nous sommes fiers d'offrir de l'information via notre site sur Internet qui depuis son lancement, en mars 1998, a reçu la visite de plus de 1 500 personnes. Des gens des quatre coins du Québec nous rejoignent par courrier électronique, ce qui nous permet de les renseigner ou les référer vers les groupes de défense des sans emploi de leur région respective.

DENIS POUDRIER

Le coin du MAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAC DE MONTRÉAL – MARS 1999

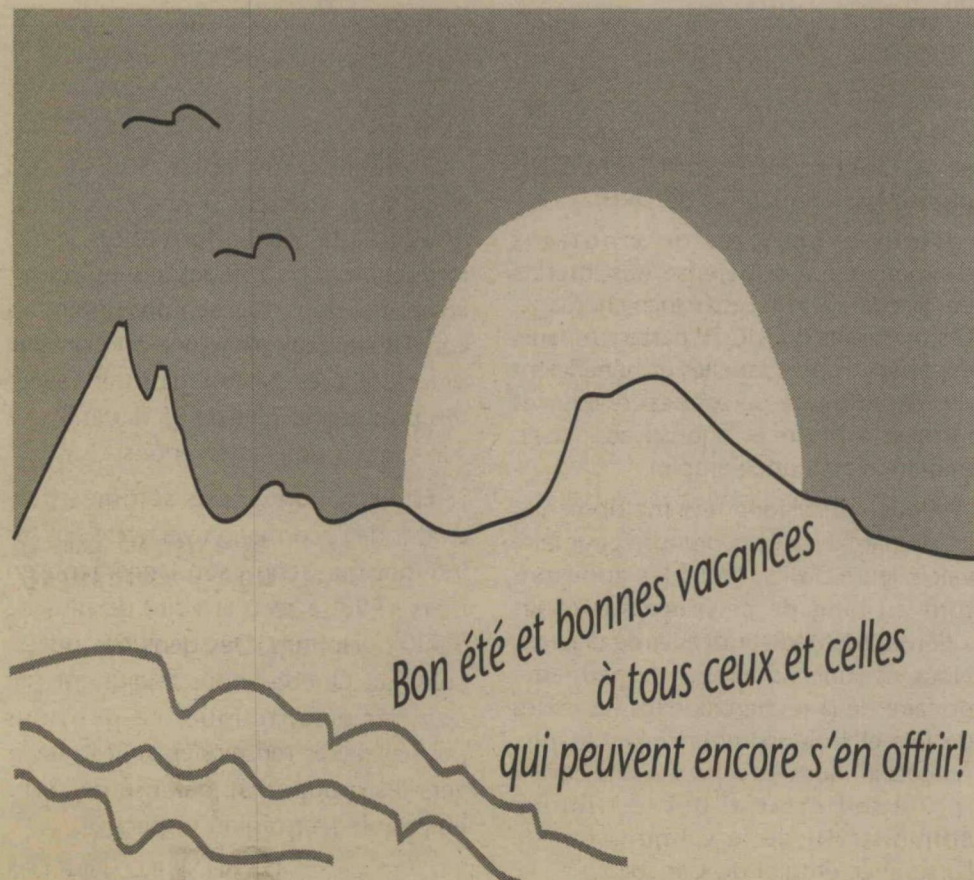
Assurance-Chômage : À qui profite le crime ?

Le Mouvement Action Chômage de Montréal accuse le gouvernement Chrétien d'avoir menti à la population canadienne depuis plus de trois ans concernant le régime d'assurance-chômage. En effet, lors du dépôt de cette réforme en 1995, le ministre responsable de ce dossier, Lloyd Axworthy, avait mentionné que le nouveau régime permettrait à 500 000 nouvelles personnes d'avoir accès à des prestations (Le Devoir, 2 décembre 1995). On constate aujourd'hui avec le dépôt du Rapport de contrôle et d'évaluation 1998 sur le régime d'assurance-emploi que moins de 40 % des chômeurs ont accès à des prestations. De plus, on apprend que les montants versés en prestations ont diminué de 19 % dans la première année d'application de la réforme. Hans Marotte, responsable des services juridiques, n'a aucune hésitation à parler de mensonge et d'ineptie pour qualifier l'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Dans le même ordre d'idée, les ministres Axworthy et Young ont toujours prétendu que les surplus de la caisse devaient bénéficier aux travailleurs qui y ont cotisée. Doug Young a même déjà dit que «son gouvernement n'a ni de près ni de loin la main dans la boîte à biscuits (Globe and Mail, 9 avril 1996). On sait maintenant que les surplus de la caisse (plus de 6 milliards par année) ont servi à balancer le budget fédéral. Le ministre Pettigrew l'a d'ailleurs avoué candidement dans le cadre d'une entrevue : «Il faut être honnête, ça a été dépensé. Si nous n'avons plus de déficit au Canada, c'est parce que ces fonds-là ont été utilisés comme indiqué dans le budget, dans le secteur de la santé et dans les autres investissements que le gouvernement a faits (Journal de Montréal, 22 février 1999)». Le MAC de Montréal estime que cet exercice s'est fait sur le dos des travailleurs et des travailleuses et que cette façon de faire constitue un détournement de fonds immoral et illégal.

Quand on connaît les implications économiques, sociales et humaines qui découlent des coups de hache infligés au régime d'assurance-chômage depuis 15 ans, on ne peut être surpris qu'un enfant sur cinq au Canada ne mange pas à sa faim. Que les maladies liées au stress (burn out, angoisse, anxiété, etc.) connaissent un boom n'est pas non plus une coïncidence. Appliquer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art. 22,23,25) avec la même rigueur que celle qu'emploie le gouvernement Chrétien pour appliquer les recettes économiques de nos maîtres de Wall Street, Bay Street et de la rue St-Jacques, nos tartuffes à Ottawa seraient poursuivis en Cour pour crimes économiques.

HANS MAROTTE



→ suite de la page 4

- Quinze pour cent des femmes prestataires ont reçu le Supplément familial par rapport à 8 % des hommes.

Pourquoi pensez-vous? Parce qu'elles reçoivent un salaire moindre et ont des enfants à charge.

- Plus de la moitié de toutes les demandes touchant les petites semaines ont été faites par des femmes.

On effectue un calcul compensatoire pour chaque semaine où les gains ont été de 150 \$ brut et moins. Je répète 150 \$ et moins par semaine! Qui se retrouvent avec des emplois mal payés et à temps partiel?

- Le total des prestations de revenu versées a diminué de 13,5 pour cent pour les femmes et de 18 pour cent pour les hommes (en 97-98).

Les femmes recevraient moins longtemps de prestations en retournant occuper plus rapidement des emplois précaires et mal payés; arriveraient tant bien que mal à se reclasser pour l'assurance-chômage et ainsi, recevoir des prestations pour de courtes périodes. Bref, on peut faire dire ce que l'on veut aux statistiques!

→ suite de la page 5

on chiale si une personne assistée sociale reçoit un tel montant. Je crois qu'on sera en meilleure position pour réclamer ce revenu après avoir gagné la bataille du barème plancher. La question qu'on devra alors se poser : après avoir gagné le minimum pour un groupe de personnes, est-ce que ça vaudrait le coup d'appliquer le même principe à l'ensemble de la population?

Quelles organisations appuient la campagne du barème plancher?

Plusieurs organisations locales ou nationales ont appuyé la déclaration en faveur du barème plancher jusqu'à maintenant. Parmi celles-ci, on retrouve des centrales syndicales (CEQ, CSN, FTQ, SFPQ), divers regroupements nationaux comme le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, la Fédération des femmes du Québec, la Ligue des droits et libertés, Le Front d'action populaire en réaménagement urbain, la Fédération des ACEF etc. On joint aussi les rangs du barème plancher : l'Assemblée des Évêques du Québec, la

Confédération religieuse canadienne (section Québec), l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, le Regroupement autonome des jeunes et l'Organisation des Sans Emploi-région Montréal pour ne nommer que ceux-là. Le mouvement prend de l'ampleur et on pourra constater la portée de ces appuis à la prochaine campagne de visibilité du barème plancher prévue l'automne prochain.

Propos recueillis par
NICOLE COTÉ

→ suite de la page 10

viennent de «Objets d'aujourd'hui au prix d'autrefois». Nous venons de reculer à l'époque de la cour des miracles : «La charité pour eux, s'il vous plaît!». Et si le gouvernement nous concédait ce barème plancher à 30 \$/mois, entendrions-nous ces groupes crier «Victoire! Nous avons enfin obtenu gain de cause!»

Le deuxième point qu'ils semblent aussi avoir occulté, c'est l'éducation de la population sur les causes des mauvaises conditions de vie. En parlant de besoin, ils nient la nécessité d'une redistribution des richesses, ils nient la participation des gens sans travail et/ou sans revenu à la construction d'une société, ils les excluent, ils les présentent comme vivant grâce à la tolérance, au bon cœur, à la charité chrétienne de ces autres qui travaillent. En clair, ils confortent (et peut-être l'ont-ils eux-même intégré) les gens qui pensent que si vous n'avez pas de travail ou que vous êtes malades, vous n'êtes pas rentables pour la société alors «Tassez-vous et surtout ne venez pas mourir devant nos portes, vous avez ce qu'il vous faut pour survivre!»

Alors qu'en pensez-vous? Le sabre du rituel ne traverse-t-il pas votre estomac noué? ou pour prendre une image plus occidentale, sentez-vous la corde se resserrer sur votre cou, le souffle vous manquer? Sommes-nous tous à ce point désespérés que non seulement nous renonçons à la lutte mais que nous nous égorgeons, nous et ceux que nous sommes censés défendre?

À ces questions, je réponds sans hésitation : Non! Si certains nous l'ont vu sont dans ce cas, nous sommes encore nombreux à vivre, à réclamer à cors et à cris, à coups de discernements et de luttes, le droit à la vie sans condition! la construction d'une société juste sans exclu(e)s ni exploité(e)s!

KHADIJA BENABDALLAH

GAMACHE • DE VETTE
SOCIÉTÉ NOMINALE

AVOCATS

1394, AVENUE MONT-ROYAL EST
SUITE 105
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2J 1Y7

1550, RUE AMPÈRE
SUITE 410
BOUCHERVILLE
(sur rendez-vous)

TELEPHONE : 514-990.8332
TELECOPIEUR : 514-529.9118
Ligne directe : 514-529.0592

François De Vette
AVOCAT

Champs de concentration :
droit du travail,
assurance-chômage,
droit criminel